



Le Journal des Joleux

BULLETIN MUNICIPAL N° 49 – AOÛT 2019

YVILLE-SUR-SEINE – www.yville-sur-seine.fr

LE MOT DU MAIRE

Chères Yvillaises, chers Yvillais

Depuis le 26 avril 2018, date à laquelle le conseil municipal m'a désigné pour administrer la commune, je dois dire que les mois défilent et de nouvelles pages s'écrivent quotidiennement pour constituer le livre de la vie de notre village. Je suis ravie de pouvoir publier ce nouveau « Joleux » qui est resté en gestation plusieurs mois et qui n'aurait pas pu voir le jour sans la collaboration de Livia Torquet, recrutée sur une mission temporaire.

Cette première moitié de l'année a été chargée en événements et en organisation. L'année s'est amorcée avec la mise en place du prélèvement à la source pour les agents salariés de la commune. Puis, les élections européennes avec la mise en place du registre électoral unique ou REU a nécessité une collaboration entre les communes, les consulats et l'INSEE. La septième édition de l'Armada de Rouen, ce rassemblement maritime qui a fêté ses 30 ans d'existence fut un cru exceptionnel et l'événement majeur de la commune. Cette journée, placée sous le signe de la convivialité a permis à bon nombre d'yvillaises et d'yvillais mais aussi à de nombreux pèlerins de profiter des festivités en bord de Seine organisées pour l'occasion par le Comité des fêtes. Quand d'autres visiteurs avaient opté pour partager leur propre pique-nique avec un respect total de l'environnement. Ce jour-là, Yville a multiplié sa population par 10 et aucun déchet n'a été retrouvé en dehors des poubelles ou des bennes mises à disposition. Bravo à tous.

La seconde moitié de l'année, quant à elle démarre avec une nouvelle enquête publique concernant la question du plan local de l'urbanisme métropolitain. Le PLU (plan local de l'urbanisme) de la commune a été approuvé par le conseil municipal le 18 février 2015 et arrêté par le conseil métropolitain. A l'échelle de la Métropole Rouen Normandie a été élaboré le PLU métropolitain des 71 communes. Il sera soumis à l'enquête publique qui se déroulera du lundi 19 août au mardi 1^{er} octobre 2019. Pour plus d'infos, je vous invite à lire la suite de l'article dans ce numéro.

Le dernier point que je vais aborder est un retour sur l'entretien et l'élagage des arbres et des végétaux. Je me réjouis de constater que la majorité d'entre vous, en tant qu'yvillais et citoyens responsables avez été sensibilisés par la note d'information distribuée le 18 septembre 2018. En effet, vous n'êtes pas sans oublier les vents violents qui ont frappé notre village le 7 août 2018 qui s'en sont suivis de dégâts importants sur de nombreuses habitations et réseaux de communication. Le 26 juillet dernier, nous avons connu une récurrence de cet événement climatique violent. Cette fois ci, il a sévi sur le réseau électrique rue Christine en faisant tomber une ligne électrique, privant ainsi d'électricité les riverains du marais pendant 20 heures en pleine canicule alors que le thermomètre affichait 42 °. Je tiens à vous alerter que face au changement climatique qui est en train de s'installer, nous allons être malheureusement confrontés à des événements climatiques de la sorte plus fréquemment. Aussi, je tiens à vous rappeler combien il est important de prévenir et de se prémunir de ce genre de situation en veillant déjà à l'entretien et l'élagage des arbres et des végétaux chez les particuliers mais aussi sur les terrains agricoles. Aujourd'hui c'est mon voisin qui est concerné mais peut-être que demain, le voisin ça sera moi. Alors avis aux retardataires.

Je vous souhaite une bonne lecture et une bonne rentrée.

Bien à vous
Nadine Bienfait-Loisel

SOMMAIRE

p.1 : Le mot du Maire
p.2 : Fête de la Saint-Louis
p.3 : Comptes rendus Conseil Municipal
p.5 : Informations
p. 17 : Vie de la commune
p. 24 : À vos agendas / État civil

FETE DE LA SAINT-LOUIS

Samedi 24 août

14h00 : Concours de pétanque et de dominos 5€

A partir de 19h un repas sur place (sur réservation)

21h00 : Spectacle « Le Tôlier est de retour » (45 min)
1^{ère} partie, à la salle polyvalente

22h00 : Distribution de lampions

22h30 : Départ du cortège pour le parc du château

23h00 : Feu d'artifice tiré au château

23h45 : 2^{ème} partie du spectacle (45 min)

Dimanche 25 août

7h00 : foire à tout et marchés divers

9h00 : Exposition de voitures en tout genre

10h30 : Messe avec fanfare des pompiers du Trait

11h45 : Pot de l'amitié (offert par la municipalité) avec fanfare

Toute la journée :

Animation musicale, manèges, animations foraines
Tombola 100% gagnante, stand maquillage enfants gratuit...

Sur place et durant les deux jours, buvette et ventes de sandwich

Venez nombreux partager ce moment de détente et de plaisir

Attention : La distribution des tickets gratuits pour les manèges se fera le vendredi 23 août à 18h30 à la salle polyvalente. Ils sont réservés aux enfants de la Commune et ne seront valables que le lundi.



Séance du 27 février 2019

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Section de fonctionnement

Dépenses : 368 213,63 €

Recettes : 583 863,29 €

Excédent reporté 2017 : 1 944 412,63€

Excédent par section 2018 : 2 160 062,29 €

Section d'investissement

Dépenses : 169 374,21 €

Recettes : 18 319,83 €

Excédent reporté 2017 : 372 966,07 €

Excédent par section 2018 : 221 911,69 €

Excédent total 2018 : 2 381 973,98 €

• **COMPTE DE GESTION 2018**

Compte de gestion voté à l'unanimité

Participations 2019 aux différents organismes et Syndicats

Département / FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE ET LOGEMENT / (fsl)	200
SEINE LOGEMENT (association de Duclair) (fsl)	200
PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE-NORMANDE	1 556
CENTRES AERES ET DE LOISIRS (Dynamic Club Berville, MJCDuclair/ Bardouville)	1 000
Métropole/ Fonds d'Aide aux Jeunes (faj)	130

• **SUBVENTIONS COMMUNALES 2019**

Les subventions pour l'exercice 2019 sont votées par 7 voix pour 2 voix contre et 1 abstention comme suit :

COMITE DES FETES	5000
Comité des fêtes subvention exceptionnelle organisation "Armada 2019"	2000
A L C Y	5300
UNC Anciens Combattants	200
ADMR	200
CLUB DES ANCIENS	4500
CLUB DE PÊCHE	500
COOPERATIVE SCOLAIRE YVILLE	700
AMICALE DES POMPIERS	100
USPI	300
CCAS	3 000
CHARITONS	400
DDEN secteur Le Trait-Duclair	20
Total subventions accordées	22 220

• **REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

Les reprises des résultats sont votées à l'unanimité comme suit :

• **BUDGET PRIMITIF 2018**

Section de fonctionnement

	Imputation comptable	En euros
Résultat excédent d'investissement reporté	R 001	235 905,96
Résultat excédent de fonctionnement reporté	R 002	2 161 584,62
Virement à la section d'investissement	D 023	636 095,00
Virement de la section de fonctionnement	R 021	636 095,00

Dépenses : 1 159 465 €

Recettes : 2 634 209 €

Section d'investissement

Dépenses : 965 082 €

Recettes : 965 082

- Convention de mise à disposition de la Salle des fêtes pour l'organisation du spectacle « Corvest » du 22/03/2019.
- Prorogation délégation a Métropole Rouen Normandie du service de transports scolaires.
- Groupement de commandes pour sels de déneigement avec la Métropole.
- Recrutement d'un stagiaire Chef de projet pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.
- *Choix du modèle de tracteur tondeuse.*
- *Choix du type de clôture pour le terrain de la plaine de jeux.*
- *Demandes de subventions FAA et FSIC pour la clôture de la plaine de jeux.*
(Ces sujets seront étudiés lors d'une prochaine réunion, M. Larchevêque, en charge du dossier, ayant quitté la séance)
- Embauche d'un saisonnier au service des espaces verts.
- Abonnement à l'application Illiwap pour la mise en place d'un système d'alerte à la population.
- Travaux complémentaires à l'atelier municipal.
- Aménagement et travaux de terrassement sur chemin communal permettant l'accès à la rampe de desserte incendie au port.

Points divers.

- Projet d'aménagement du parvis de la mairie : Présentation au conseil des premiers travaux
- Tour de Normandie le 27 mars et passage dans la commune
- Proposition d'un Yvillais pour assurer une aide aux devoirs ou du soutien scolaire

Séance du 17 avril 2019

- Vote des taux d'imposition 2019 des 3 taxes directes locales

Les taux de fiscalité directe votés en 2018 sont reconduits comme suit :

- *Taxe d'habitation* : 10,02
- *Foncier bâti* : 21,00
- *Foncier non bâti* : 33,06

Le produit fiscal attendu s'élève à 87 221 €

- Révision des loyers des maisons communales appliquant une réduction de 20 %, à compter du 1^{er} mai 2019.
- Autorisation permanente et générale donnée à Madame Myriam RUFFE, Responsable de Centre des Finances Publiques de DUCLAIR à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteur et aux différentes procédures civiles d'exécution **sauf la procédure de vente**, sans solliciter son autorisation préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité pour toute la durée du mandat actuel.
- Choix du modèle de tracteur tondeuse
- Choix du type de clôture pour l'aire de jeux / Demande de subvention FAA et FISC
- Travaux de mise en sécurité de l'atelier municipal en renforçant le pignon d'une part et en changeant l'escalier meunier du hangar.
- Aménagement et travaux de terrassement sur le chemin communal et desserte incendie au port
- Décision reportée concernant la subvention allouée à la restauration de l'église Notre Dame de Paris suite à la demande de l'association des Maires de France
- Prise en charge d'impayés 2016 du Syndicat du collège de Duclair correspondant à des frais de transports scolaires.
- Contrat de prestation pour mise en place du plan communal de sauvegarde.
- Modification des statuts de la Métropole Rouen Normandie
- Avis favorable sur le projet de PLU arrêté en conseil métropolitain le 28 février 2018.
- Avis favorable sur le projet d'extension de la carrière CEMEX d'Anneville-Ambourville

Désignation du représentant et du suppléant au comité de pilotage Natura 2000 « boucles de la Seine Aval

- M. Dominique CHERON est désigné titulaire.
- Mme Hélène SOMMELLA est désignée suppléante.

- Délégations au Maire
- Contrat prestation avec la fanfare des Sapeurs Pompiers du Trait pour la fête locale Saint-Louis 2019
- Décisions modificatives budgétaires voté comme suit :

Dép fonct 6574	Subventions	Comité des fêtes / armada	-2000 €
Dép fonct 6748	Subvention exceptionnelle	Comité des fêtes / armada	+2000 €
Dép fonct 6247	Transports collectifs	Métropole/ ex Synd CES Duclair	+2500 €
Dép fonct 6532	Frais mission	Élus	+2000 €
Dép fonct 611	Prestations de services	Plan communal de sauvegarde et divers	+5000 €
Dép fonct 61521	Entretien terrains	Fossés communaux	+20000 €

Points divers.

- Composition du bureau de vote / scrutin du 26 mai 2019 élections européennes.

Séance du 3 juillet 2019

- Voirie communale pour le calcul de la DGF 2021.
- Renouvellement de la Convention piscine avec la ville de Grand-Couronne, année scolaire 2019/2020 pour les élèves des classes de CE1, CE2, CM1, CM2.
- Convention « Éducation Musicale » avec l'Inspection de l'Éducation Nationale à compter de l'année scolaire 2019/2020.
- Convention avec l'Orchestre Région Normandie lors de la journée du patrimoine
- Projet territorial alimentaire pour introduction de produits locaux et bio à la cantine.
- Modification du contrat d'assurances multirisques Allianz.
- Arrêté fixant les limites d'agglomération de la commune.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 26,50h/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 28,20h/35^{ème} à compter du 1/09/2019.

- Recrutement d'un agent chargé de la communication et de gestion administrative pour 20h/hebdo pendant 6 mois à compter du 15 juillet 2019.
- Contrat de prestation avec un nutritionniste ou diététicien pour la cantine scolaire
- Demande de subvention FISC Métropole pour les travaux de mise en sécurité de l'atelier communal.
- Demande de subvention FISC Métropole pour l'atelier communal – Travaux d'isolation, de maçonnerie et de menuiserie (colombage et pose étagères).
- Renouvellement à l'Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime.

Points divers.

- Participation au comité de pilotage Natura 2000.
- PLUi – début de l'Enquête Publique le 19 août :

Yville sera uniquement commune d'information sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Un document papier et un poste informatique seront à disposition des pétitionnaires en mairie à partir du 19 août jusqu'à début octobre.

L'enquête quant à elle sera menée à la mairie d'Anneville-Ambourville.

Déploiement de la fibre courant 2020 /2021.

- Fabrication d'une boîte à livres par la MJC de Duclair : Le conseil municipal est favorable à la pose d'une boîte à livres qui sera fabriquée par la MJC de Duclair.
- Retour Armada : Vif succès et la manifestation s'est bien déroulée.
- Points sur les subventions : Les subventions sollicitées auprès de l'État et de la Métropole Rouen Normandie pour les travaux de mise en conformité électrique de l'atelier municipal, réhabilitation de l'atelier municipal et mise en sécurité de l'école dans le cadre de la prévention Vigipirate ont été accordées.
- Gestion cimetière : Projet d'élaboration d'un règlement

INFORMATIONS

Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme



Plan local d'urbanisme métropolitain, la concertation continue.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé en conseil municipal le 18 février 2015 puis arrêté par la délibération du conseil métropolitain. A l'échelle de la Métropole Rouen Normandie, a été

élaboré le PLU Métropolitain. Il est l'aboutissement de trois années de travail et de concertation à l'échelle des 71 communes de la Métropole. Le PLU Métropolitain a été arrêté par les élus le 28 février dernier et sera soumis à l'avis du public lors de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 19 août au mardi 1^{er} octobre 2019 inclus.

Le PLU métropolitain est l'outil de mise en œuvre d'un projet d'aménagement du territoire cohérent et durable sur les 71 communes de la Métropole. Ce projet a pour ambition de protéger les espaces agricoles et naturels, le patrimoine bâti et naturel, de renforcer la présence du végétal en ville et de protéger les biens et les personnes contre les risques tout en rendant possible le développement du territoire

Un document d'information sera consultable à la mairie à partir du 19 août jusqu'au 1^{er} octobre 2019 aux heures habituelles de permanence

Rendez-vous sur le site www.Plui-metropole-rouen-normandie.fr. Vous pourrez y débattre et formuler une observation. Un poste informatique sera à la disposition des habitants en mairie sur la période de l'enquête publique et consultable aux heures de permanences de la mairie.

Où consulter le dossier d'enquête ?

- Depuis chez moi (www.plui-metropole-rouen-normandie.fr)
- Dans un lieu d'enquête (mairie d'Anneville-Ambourville)
- Dans un site d'information (mairie d'Yville sur Seine)

Comment participez à l'enquête publique ?

Pendant toute la durée de l'enquête (19 août au 1^{er} octobre) le dossier de l'enquête publique est consultable

- En version numérique, dans les 71 communes et au siège de la Métropole à l'adresse : <https://registre-numerique.fr/plui-metropole-rouen-normandie>
- En version papier dans les 43 communes « lieux d'enquête » (dossier complet. Pour notre commune, le lieu de permanence est à Anneville-Ambourville et dans les 28 communes « sites d'information » (dossier partiel concernant la commune). Yville étant un site d'information

Comment et où s'exprimer ? Plusieurs possibilités au choix :

- 1) Sur le registre numérique à partir du 19 août à l'adresse suivante :
<https://registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie>
- 2) Par mail à l'adresse : plu-metropole-rouen-normandie@mail.registre-numerique.fr
- 3) Auprès de la commission d'enquête qui vous accueillera à la mairie d'Anneville-Ambourville le 20/08 de 9h00 à 12h00 et le 26/09 de 9h00 à 12h00
- 4) Sur les registres papiers mis à disposition dans les 43 communes « lieux d'enquêtes » mairie d'Anneville-Ambourville
- 5) Par courrier adressé à : Monsieur le Président de la commission d'enquête relative au projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie et à l'abrogation des cartes communales d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, à cette adresse :

Métropole Rouen Normandie
Direction de la Planification Urbaine
Le 108- 108 Allée François Mitterrand
CS 50589- 76006 Rouen Cedex

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son avis et les conclusions motivées sur le projet de PLU Métropolitain. Le dossier, éventuellement modifié sera de nouveau soumis à l'approbation définitive du Conseil métropolitain en début d'année 2020.

Les démarches à suivre en cas de travaux

Avant d'entreprendre tous travaux, renseignez-vous auprès de la mairie pour obtenir l'autorisation correspondante au type de projet envisagé : déclaration préalable ou permis de construire.

Travaux concernés :

- Constructions neuves, appentis, garages, auvents, vérandas, abris de jardin, etc.
- Ravalements de façades
- Modification des ouvertures (portes et fenêtres)
- Modifications et installations de clôtures (murs, grilles, grillages, haies, portails)
- Toitures

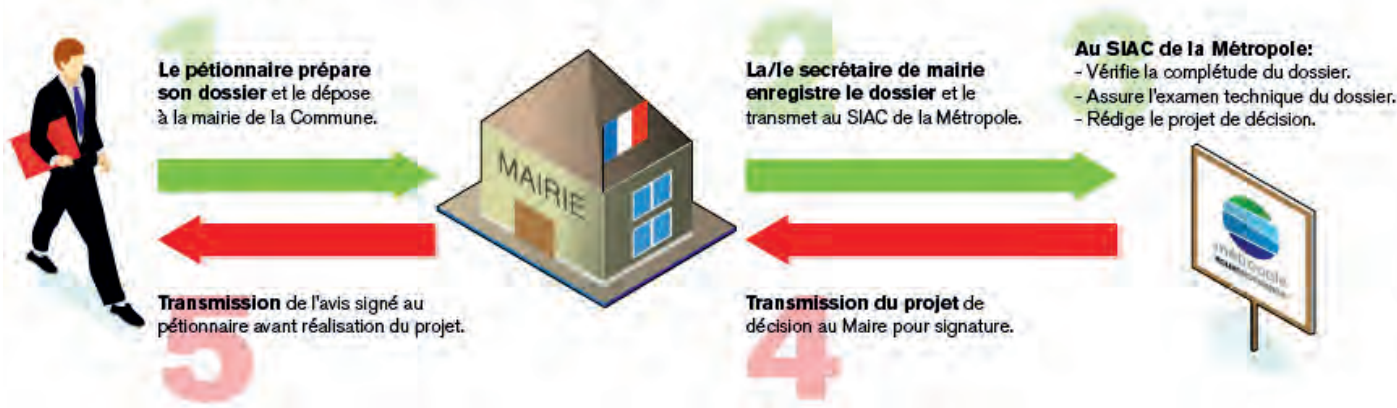
Les permis de construire sont accordés par le Maire. Sur le plan technique les dossiers sont instruits par le service commun d'urbanisme de la métropole Rouen Normandie.

Où déposer ma demande ?

Les dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que les questions concernant vos dossiers se font toujours en mairie.

L'ensemble des documents est consultable sur le site internet de la mairie : www.yville-sur-seine.fr ou en mairie.

CIRCUIT DE L'INSTRUCTION D'UN DOSSIER



Le REU (registre électoral unique) : qu'est-ce que c'est ?

Les principales évolutions introduites par la réforme

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant le scrutin.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;
- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office sont effectives au 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

La mise à jour du répertoire électoral unique : une collaboration entre les communes, les consulats et l'Insee

Le répertoire électoral unique (REU) est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé.

Les communes envoient directement au REU :

- les inscriptions sur les listes électorales qui ont été validées par le maire ;
- les radiations des listes électorales pour perte d'attache communale dûment constatées par le maire ;
- les radiations volontaires demandées par les électeurs inscrits sur les listes complémentaires ;
- les décisions d'inscription ou de radiation prononcées par les commissions de contrôle.

Les informations équivalentes relatives aux listes électorales consulaires sont échangées à travers un système d'information centralisé géré par le ministère en charge des affaires étrangères.

Par ailleurs, l'Insee met à jour le REU à partir des informations qu'il reçoit d'autres administrations :

- il procède à l'inscription d'office des jeunes qui vont atteindre leur majorité et des personnes majeures qui viennent d'acquérir la nationalité française ;
- il procède à la radiation des personnes décédées, privées de droit de vote par tutelle ou condamnation ou qui ont perdu la nationalité française ;
- il prend en compte les décisions de justice relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales.

L'extraction des listes électorales à partir du répertoire électoral unique

En vertu de l'article L17 du code électoral, pour participer à un scrutin, un électeur doit avoir déposé sa demande d'inscription au plus tard le sixième vendredi avant un scrutin, sauf dérogations prévues par l'article L30 du code électoral (mobilité professionnelle, acquisition ou recouvrement du droit de vote après la date limite d'inscription).

La commission de contrôle s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Elle peut, au plus tard le 21^e jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission de contrôle.

En cas d'absence de scrutin dans l'année, la liste électorale est examinée par la commission de contrôle et rendue publique en fin d'année civile.

Le système de gestion du répertoire électoral unique (REU) permet l'arrêt et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée.

Travaux

Travaux de la commune

Travaux réalisés en 2018 :

- Travaux de peinture et de décoration intérieure à la mairie : continuité du chantier commencé en 2017.
- Entretien et réparation des clapets de Seine.
- Salle polyvalente : changement et mise aux normes du système d'alarme incendie, vérification du système électrique et de ventilation : ces travaux ont permis d'obtenir l'avis favorable par la commission de sécurité.
- Réfection du mur du presbytère.
- Ecole : changement et mise aux normes du système d'alarme incendie.
- Installation d'alarmes PPMS (plan permanent de mise en sécurité) et de malles PPMS.
- Réfection du monument aux morts dans le cadre de la mission centenaire 14-18, le monument s'est refait une beauté : démoussage, peinture des lettres et des obus.
- Réparation de la croix du calvaire aux Sablon : elle menaçait de tomber.
- Façade de la mairie : démoussage, traitement et enduit de façade.
- En prévision de l'arrivée de l'hiver et pour favoriser le bon écoulement de l'eau, une campagne de nettoyage et de curage des fossés a été menée.

Un certain nombre de ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 40 % par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement et le fonds de soutien à l'investissement des communes.

Travaux réalisés en 2019 :

- Campagne d'élagage des arbres de la commune.
- Réfection et réhabilitation de l'atelier municipal, mise aux normes électriques, travaux d'assainissement, isolation intérieure, raccordement eau.
- Ecole : pose d'une clôture selon la hauteur réglementaire dans le cas de la lutte contre Vigipirate, pose de stores dans la salle de jeux et les classes pour isolation des huisseries.
 - Ecole : pose d'un portillon avec vidéophone pour filtrer les entrées et pose d'un portail automatique dans le droit de l'école afin d'en sécuriser l'enceinte.
 - Réfection du mur extérieur de l'atelier municipal du côté chemin de l'église.
 - Changement de l'escalier de la grange de l'atelier municipal.

Reste à réaliser

- Pose d'une clôture champêtre en bordure de la plaine de jeux.
- Réparation et réfection d'un côté de l'arrêt de car.
- Réhabilitation du grand mur du cimetière.

Travaux subventionnés par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre des aides à l'aménagement et du fonds de soutien à l'investissement communal. La commune a également pu bénéficier de subvention de l'Etat pour un financement à hauteur de 30 % du montant hors taxe des travaux. Le financement de l'Etat vient s'ajouter aux subventions de la Métropole.

Vie de l'école

Accompagnement financier et implication de la commune dans les démarches et les projets pédagogiques.

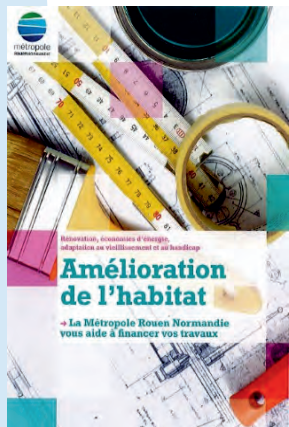
Au cours de l'année scolaire 2018-2019 :

- Activités nautiques sur le 1er trimestre en se rendant à la piscine de Grand-Couronne
- Visite au musée des beaux-arts de Rouen, Cathédrale de Rouen, Opéra de Rouen et puis dernièrement le voyage à la Villette à Paris.
- Participation au projet watty : sensibiliser les enfants à adopter une démarche respectueuse de l'environnement que ce soit par l'économie d'énergie, lutte au gaspillage alimentaire et au ressources énergétiques et en eau.

Cela ne s'arrête pas et un bon nombre d'activités seront reconduites l'an prochain. Une nouveauté cependant pour la rentrée 2019, une intervention musicale proposée par un enseignant en musique et ceci en partenariat avec le conservatoire Val de Seine du Trait : un rendez vous hebdomadaire, un projet rédigé par Christelle et Nadège et soutenu financièrement par la municipalité.

Aides, solidarité et services

Des aides pour financer vos travaux



Qui est concerné ?
Pour quels travaux ?
Les avantages
Un accompagnement gratuit et personnalisé

Des permanences d'information financées par la Métropole Rouen Normandie et réalisées par l'Association INHARI se tiennent proche de chez vous.

Retrouvez les dates et heures des permanences sur www.metropole-rouen-normandie.fr ou au siège social d'INHARI, tous les 2^{èmes} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h dans les locaux de l'espace intercommunal des services INHARI – 44 rue du Champ des Oiseaux – 76000 ROUEN ou vous pouvez téléphoner au 02.32.08.13.00.



Le Bateau de Brotonne recrute !

Aménagement et entretien de l'espace naturel, les associations du Bateau de Brotonne recrutent des bénéficiaires du R.S.A et travailleurs handicapés avec lesquelles une démarche de parcours d'insertion est mise en place. Rejoignez leurs équipes espaces verts. Des contrats de 4 à 24 mois, 26h semaine.

Plus d'informations au 02.32.70.48.00 et au 25/27 rue de la République – 76490 Caudebec en Caux.

Secours Catholique

Le Secours Catholique de DUCLAIR propose des activités comme un atelier cuisine mensuel (le 3^{ème} mardi du mois), des sorties cinéma, des visites mais aussi la possibilité de départ en vacances pour des enfants, en famille d'accueil ou en camp. De plus une vestiboutique ouverte à tous, propose des vêtements adultes, enfants et bébé, des chaussures, du linge de maison et des livres à prix modiques.



Permanence tous les mercredis de 9h30 à 11h30

La vesti-boutique est ouverte :

De 9h30 à 11h30

Les mardis, mercredis et le 1^{er} samedi du mois.

11 rue de Verdun à DUCLAIR (parking près de l'église)

La paroisse Saint Philibert

Prise de retraite de Monsieur l'Abbé Christian Lejeune de sa mission de curé de la paroisse Saint Philibert de DUCLAIR. La renonciation prendra effet au mois de septembre. Une équipe pastorale composée de Martine Drouès et de Pierre Méliand a été nommée par Monseigneur Lebrun, archevêque de Rouen, primat de Normandie, pour administrer la paroisse en attendant l'arrivée du Père ROUGIER.

Boite à pain

Cette année, la boite à pain ne prend pas de vacances. En semaine, elle est alimentée par Cédric Adam, employé en tant que renfort-saisonnier par la commune et le week-end, c'est Dominique Chéron, conseiller municipal qui prend le relai afin qu'une continuité de service soit maintenue.

Centre d'Échanges Internationaux

Le CEI recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers (Allemands, Italiens, Mexicains) désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement. Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Si l'expérience vous intéresse !

Renseignements :

Mathieu TORTUYAUX – 06.31.07.34.06

mathieut@gmail.com

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa SIMON – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com

Dragon Boat



Le Dragon Boat est une embarcation ancestrale venant de la Chine antique, créée en 1996 par le Dr Mc Kenzi, pour un équipage de Dragon Ladies avec des femmes traitées pour un cancer du sein.

Une activité physique progressive

pouvant être possible, voir bénéfique pour les femmes en « réactivant » des voies de circulation lymphatique par un effet « actif » de la musculature.

L'association UNIES POUR ELLES, 2^{ème} équipage de Dragon Ladies en France, vous propose de pagayer ensemble, de participer à des conférences autour de l'activité physique et le cancer du sein, participer à des courses et randonnées à vélo ou pédestre tout en s'amusant.

Renseignements :

Dany : 07.60.95.13.77

Chantal : 06.72.61.30.04

Isabelle : 06.85.74.83.91

uniespourelles@gmail.com



Soutien scolaire

Monsieur FALAIZE, habitant de la commune et enseignant en histoire et géographie au collège de Bourg-Achard, propose bénévolement ses services pour venir en aide aux enfants, du CP à la 3^{ème}. Avis aux volontaires : besoin d'une aide, d'un conseil, d'un coup de pouce, contacter Monsieur FALAIZE au 06.07.98.76.82 ou en écrivant à aymericfalaize@wanadoo.fr. La mairie met à disposition la petite salle polyvalente le samedi matin de 10h à 12h. Collaboratif et gratuit sur inscription.

Nouveauté au CCAS (centre communal d'action social)

En période de canicule, de grand froid ou lors d'événements climatiques importants, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. A ce titre, le CCAS a mis en place un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir en cas de besoin. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire inscrire sur ce registre. Cette inscription est facultative et volontaire. Les données collectées sont purement confidentielles et protégées.

Le formulaire peut être rempli en mairie aux heures de permanence ou télécharger sur le site de la commune : www.yville-sur-seine.fr (rubrique « action sociale »)

Respect d'autrui et de l'environnement

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : C'est interdit !

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent. Au-delà des possibles troubles du voisinage, ainsi que les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants.



Déchetterie d'Anneville Ambourville :

2701 Route de Bourg Achard

Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi 8h-12h

Vendredi 14h-18h

Samedi 8h-12 h et 14h-18h

Bruits de voisinage

Les beaux jours sont arrivés, on en profite pour faire du propre dans le jardin, pour faire des travaux.... Ce qui peut entraîner du bruit pouvant nuire notre entourage.

Afin de lutter contre les bruits de voisinage, nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 08/10/2014

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

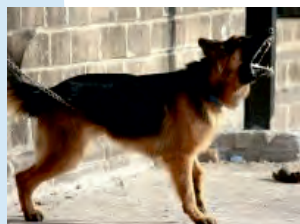
- *Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20h*
- *Les samedis de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h*
- *Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h*

Extension des consignes de tri des déchets à tous les emballages et papiers

Grace à la modernisation du centre de tri du Smédar, il est maintenant possible de jeter dans son sac, bac ou conteneur de tri, les pots, barquettes, films, sachets et autre boîtes plastique. Les petits aluminiums (opercules, capsules...) peuvent également être triés.

Amis des bêtes et des humains

Les aboiements face à la législation



Les peines encourues

Le Code de la santé publique, le Code civil, le Code pénal, le Code des collectivités locales, le Code de l'environnement et le

règlement sanitaire départemental prévoient des sanctions relatives aux aboiements intempestifs.

La présence de l'animal de compagnie au sein du logement ne doit pas constituer une source de dérangement pour le voisinage. L'article 102-5 des règlements sanitaires, introduit par une circulaire du ministère des Solidarités et de la Santé en 1978, estime qu'il incombe aux propriétaires d'animaux de prendre toutes les dispositions nécessaires à la préservation de la tranquillité des voisins.

Que dit la loi ?

L'article R. 34-18 du Code pénal établit des sanctions à l'encontre des tapages nocturnes troublant la tranquillité publique des habitants. Les auteurs encourrent une amende pouvant atteindre 100 euros.



Selon l'article R.1337-7 du Code de la santé publique, le tapage diurne ou nocturne est punissable d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Ces bruits qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage concernent également les aboiements.

En cas d'agressions sonores répétées, l'article 222-16 du Code pénal prévoit une peine pouvant atteindre 1 an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende.

Message d'alerte

Application ILLIWAP

En cas d'événement majeur impactant la commune, l'alerte des habitants est réalisée au moyen de haut-parleur, porte à porte et via une application disponible pour smartphone.

Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

Téléchargez l'application illiwap sur Apple Store (Iphone) ou sur le Google Play (Android)

2

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

3

Cliquez sur SUIVRE et recevez les informations de votre commune directement sur votre smartphone



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement

Lutte contre le frelon asiatique.

Le frelon asiatique, ou « frelon à pattes jaunes » est reconnue comme espèce exotique envahissante depuis 2018. C'est un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française et la biodiversité en général. Le frelon asiatique n'est pas agressif, sauf s'il se sent attaqué ou si l'on s'approche de son nid. La piqûre accidentelle par un frelon est douloureuse, et peut être dangereuse pour les personnes allergiques, au même titre que toutes les piqûres de guêpes.

Au printemps, les nids de frelons asiatiques sont de petite taille, et se situent entre le sol et 6m de hauteur : sous un faîtage de toiture, un plafond de garage, un abri de jardin, dans une haie... C'est à cette période que le nid est plus facile à détruire, avant la colonie n'essaime, en été, et installe son nid à la cime des arbres, à une grande hauteur !

Comment l'identifier ?

Les frelons asiatiques, à dominante noire, possède une large bande jaune-orange sur l'abdomen et des pattes jaunes aux extrémités, il est un peu plus petit que le frelon européen.



En cas de découverte d'un nid de frelon asiatique :

- Appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique au 02.77.64.57.76
- Ou consultez le site internet de cette plateforme à l'adresse suivante : <http://www.frelonasiatique76.fr/>

Lors de la réunion de conseil du CCAS du 12 novembre 2018, une délibération a été prise comme suit : Pour des raisons de sécurité et de biodiversité locale et afin d'aider le particulier à la gestion et à la prise en charge de la destruction des nids de frelons sur la commune d'Yville sur Seine, le CCAS décide d'accorder la prise en charge financière totale par nid et par foyer.

Le réseau "FILO'R" permet aux habitants des communes rurales et périurbaines desservies de se déplacer au sein de leur zone d'habitation ou de se rapprocher des lignes régulières de transport en commun via un point d'échange.

Filo'r

Les horaires et jours de fonctionnement :

De 6h30 à 19h30 (heure de dernière prise en charge), du lundi au samedi (hors dimanche et jours fériés), en complément des lignes régulières et scolaires existantes.

Pour pouvoir accéder au service FILO'R, chaque usager doit s'inscrire au préalable sur un fichier des adhérents. Cette étape, à réaliser une seule fois, vous permettra d'être reconnu lors de vos contacts ultérieurs avec le service clients, ainsi que lors de vos réservations.



Renseignements :

Le Centre de Relation Clients vous répond du lundi au samedi, de 7h à 19h au **0 800 649 649**.

Vous pouvez également consulter le site internet astuce : www.reseau-astuce.fr

Rubrique : se déplacer > transport à la demande FILO'R

Nouveau marché, nouveau service !

Vous avez oublié de réserver votre voyage ?

Pas de panique : vous pouvez tenter de bénéficier de places encore disponibles.

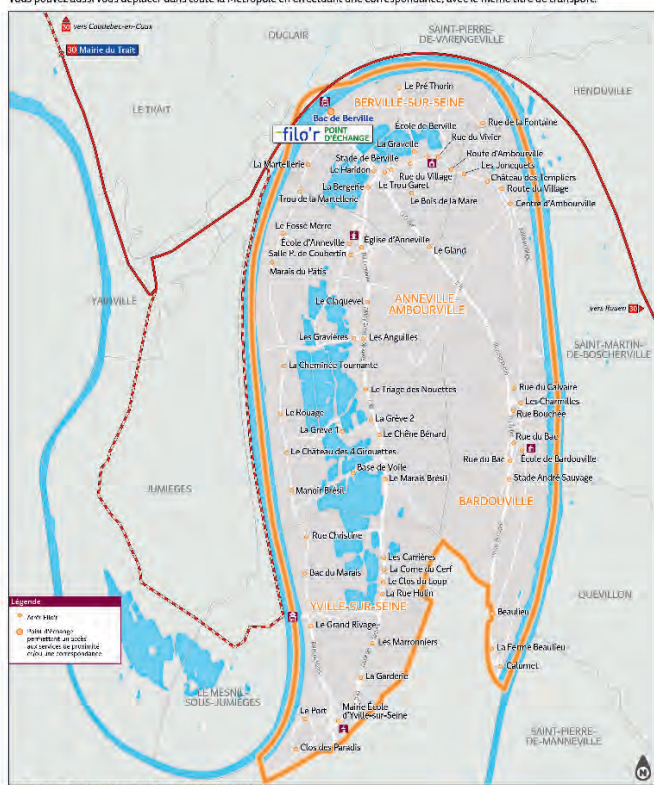
Pour ce faire, il vous suffit d'appeler le **0800 649 649** de 7h00 à 17h00 pour un départ au minimum 2h plus tard entre 9h00 et 19h30. Ce service permet de se greffer sur des réservations déjà effectuées par d'autres usagers.



Votre zone de déplacement à la loupe

filo'r, c'est la possibilité de voyager entre des arrêts situés à l'intérieur de votre zone géographique.

Vous pouvez aussi vous déplacer dans toute la Métropole en effectuant une correspondance, avec le même titre de transport.



Loisirs



Croquez la pomme

« Journée pour ma pomme » le 8 septembre

Rendez-vous découverte des différentes exploitations arboricoles. Animations et surprises, venez nombreux

Le Parc est engagé dans la sauvegarde et la préservation de savoir-faire liés à l'arboriculture et à l'artisanat pour maintenir le patrimoine paysager et une identité caractéristique de la vallée de la Seine.

C'est ainsi qu'est née, il y a plusieurs années, la route des fruits qui part de la Maison du Parc et longe la Seine en direction de Duclair, traversant les boucles de Jumièges et d'Anneville-Ambourville. Elle valorise l'arboriculture, les vergers et favorise les circuits courts par la vente à la ferme.

Les lieux de Rendez-vous sont :

➤ Le Clos des Citots Monsieur et Madame LENORMAND - 165, route de La Mailleraye 76940 Heurteauville, à partir de 14h : Explication sur la fabrication du cidre, du jus, du vinaigre de cidre, des alcools... Visite de la cidrerie, dégustation de cidre

➤ EARL de la Grange Dimière - Monsieur DEMOY - 211, quai Salmon 76940 Heurteauville de 10h à 18h : Visite d'une grange à dîme, petit marché fermier, promenade dans les vergers en calèche, vente de crêpes et de pâtisseries, présence de l'apiculteur du verger

➤ La grange fruitière Monsieur et Madame BACHELET - 1525, route du Manoir 76480 Jumièges de 10h à 18h : Visites guidées du verger et des installations, jeux, exposition photos, dégustation

➤ Monsieur et Madame CREVEL - 255, route du Halage 76480 Jumièges, de 14h à 18h : Démonstration de taille, présence d'un maraicher



➤ Le Fruitier du Mesnil - Monsieur GUILBERT - 1701, route du Halage 76480 Jumièges, de 9h à 12h et de 14h à 18h : Libre cueillette à la ferme

➤ Les vergers Annevillais Monsieur LEFEBVRE-1360, route du Marais 76480 Anneville-Ambourville, de 10h à 17h : Visites guidées du verger et des locaux de stockage et conditionnement

➤ Verger de Bêlaitre - Monsieur et Madame LEROOY - 31, rue de Bêlaitre 76840 Quevillon, de 14h à 18h : Cueillette de pommes, vente de fruits et de jus, dégustation, présence d'un apiculteur dans le verger.



Nouveau bureau

En Février dernier, le bureau du Club des anciens s'est modifié. Depuis de nombreuses années, Marie-France CHERON, Marie-Thérèse BAUDIN et Jean-Pierre GUILMOT assuraient avec bienveillance l'organisation et l'animation des activités du Club et nous les en remercions.

Ils ont souhaité passer le relais à de nouveaux membres du bureau dont voici la composition :

- Marie-Hélène LE GOFF, Présidente,
- Bernard CATTI, Secrétaire,
- Raymond MARTIN, Trésorier,
- Marc BOIMARE, Trésorier-adjoint,
- Odile BEAUDOIN,
- Danièle VOYES.

Nous avons donc pris nos nouvelles fonctions en commençant par visiter les anciens de la commune afin de nous faire connaître et faire connaissance avec les anciens et nouveaux adhérents.

Nous avons été bien accueillis puisqu'à ce jour, nous comptons **52 adhérents**.

Activités proposées : voyage annuel, rendez-vous mensuels, repas d'automne, goûter de Noël, activités intergénérationnelles.

VOYAGE ANNUEL : Il nous semblait important de continuer à proposer ce qui avait été mis en place les années précédentes : **la sortie annuelle** : Le 24 juin dernier au matin, 35 adhérents et 14 personnes extérieures prenaient la route vers Le Tréport, Mers-les-Bains et Eu.

Petit-déjeuner dans un restaurant panoramique, descente par funiculaire au Tréport, promenade commentée en **petit train touristique**, déjeuner, puis visite du **Musée des Traditions verrières à Eu**, avec **démonstration par un souffleur de verre**.

Cette sortie a été appréciée de tous.

RENDEZ-VOUS MENSUELS

parallèlement, nous proposons, depuis le mois de mai, des **rendez-vous mensuels tous les 2èmes mardis du mois**. Ces rencontres permettent de créer un lien social entre les personnes, autour de jeu de société (Cartes, tarots, pétanque...) elles sont ouvertes aux non adhérents et plus jeunes qui souhaiteraient se joindre à nous et apporter d'autres idées permettant les échanges entre les générations.

Notez les prochains RV : le mardi 10 septembre et le mardi 8 octobre

ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES

Dans le même esprit de lien social, des contacts ont été pris avec les institutrices de l'école du village, afin de mettre en place des **activités ponctuelles avec les enfants** (atelier cuisine, jeux de société, contes...), après la rentrée scolaire.

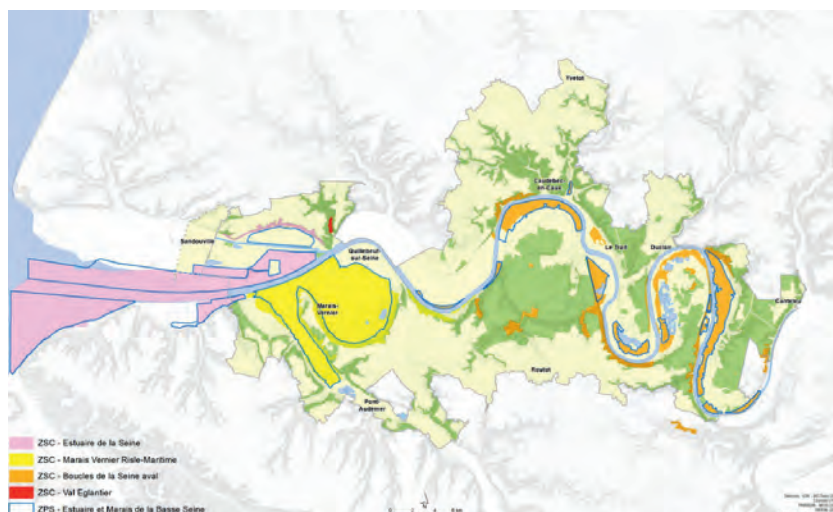
Pour cela, nous vous informerons en temps voulu. Nous vous attendons donc à l'occasion de ces différents événements.

Pour le bureau
Marie-Hélène LE GOFF

06-82-16-78-84 ou marie.helene.legoff@gmail.com

Natura 2000

Concerne la conservation des milieux naturels, de la faune et de la flore sauvage ainsi que les oiseaux sauvages. Son objectif étant de préserver la diversité biologique en assurant la restauration ou le maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces animales et végétales.



Natura 2000 dans les Boucles de Seine Aval

Natura 2000 regroupe 17 espèces animales, 5 grands milieux naturels où sont situés 20 habitats et des espèces d'oiseaux.

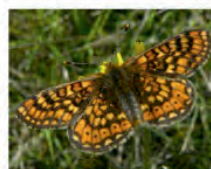
- 17 espèces**
- 6 espèces de chauves-souris
 - 1 espèce d'amphibien
 - 4 espèces d'insectes
 - 1 espèce de mollusque
 - 3 espèces de poissons
 - 2 espèces végétales



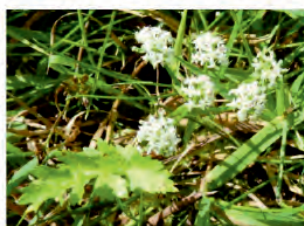
Triton crêté (J.LAUNAY)



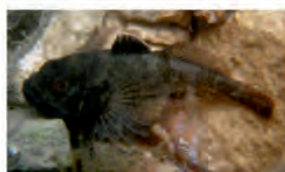
Murin à oreilles échancrées (GMN)



Damier de la sucisse (P.VILLAIN)



Ache rampante (R.SICCARD)



Chabot (F.BOITTIN)



Vertigo de Des Moulins (S.GAUDET)

5 grands milieux → 20 habitats

- Habitats d'eau douce (mares, fossés, vasières des bords de Seine...)
- Landes
- Prairies et pelouses
- Tourbières et bas marais
- Milieux forestiers



Tourbière (P.VILLAIN)



Habitat d'eau douce (J.JIMENEZ)



Pelouse (P.VILLAIN)

Bilan de l'animation du site Natura 2000 (2013 – 2019)

Amélioration des connaissances, suivis des espèces et habitats

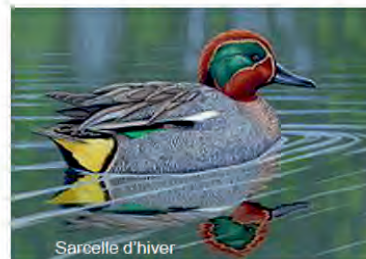
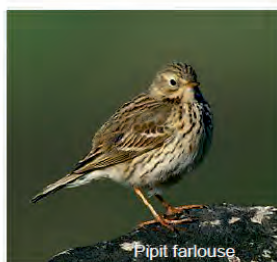
- Chiroptères : Suivis réalisés par le Groupe Mammalogique Normand (GMN)
- Insectes : Pique Prune
- Plan d'actions Pique-prune sur le site N2000



Espèces d'oiseaux

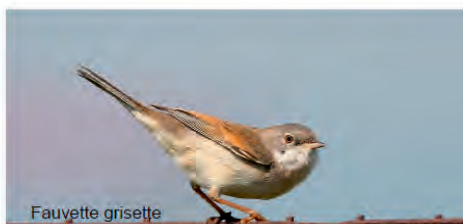
Annexe I

- Cigogne blanche
- Aigrette garzette
- Râle des genêts
- Faucon pèlerin
- Grande aigrette
- Bondrée apivore ...



Espèces migratrices

- Sarcelle d'hiver
- Rousserolle verderolle
- Tarier des prés
- Pipit farlouse
- Héron cendré
- Fauvette grisette
- ...



Communication et animation

- Animations auprès des scolaires
- La Nature près de chez moi :
En 2015 Heurteville près de 70 visiteurs
- Rendez-vous du Parc :
Plus de 20 Rendez-vous du parc depuis 2017 sur le site Boucles de la Seine Aval
De nombreuses thématiques évoquées : biodiversité, culture, patrimoines, agriculture....
- Brochures et valorisation du site

Les perspectives du site

- Actualisation de la cartographie des végétations de l'atlas cartographique
- Mise à jour de l'Atlas cartographique
- Poursuite de la contractualisation des contrats Natura 2000 en fonction des appels à projets
- Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC) : absence de campagne en 2019.
En attente de confirmation pour 2020
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projet pour les évaluations des incidences Natura 2000

Thomas STANNARD (Animation du site Natura 2000) :
thomas.stannard@pnr-seine-normande.com / 02 76 27 82 83

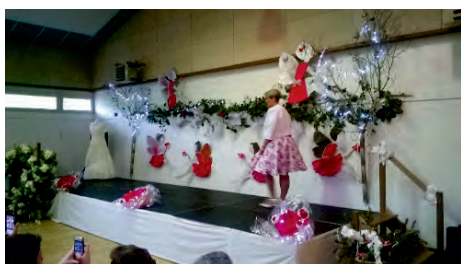
1^{er} mariage après deux jours de prise de fonctions de Maire



Gaëtan Santais et Marie Lemeille

Salon du tissage, association Fil harmonie

Sous la houlette de Margot, défilé de mode. Les mannequins présentent la collection confectionnée dans l'année.



Journée de la pêche



Lancement de truites dans le lac qui ont fait le bonheur de 17 pêcheurs

Commémoration du 8 mai 1945

Un moment émouvant pour les personnes présentes lorsque les enfants Lena, Lilou et Zoé ont chanté la marseillaise après la minute de silence.



Travaux de remblaiement de la ballastière au marais

Le chantier s'est déroulé de mai à début juillet 2018.



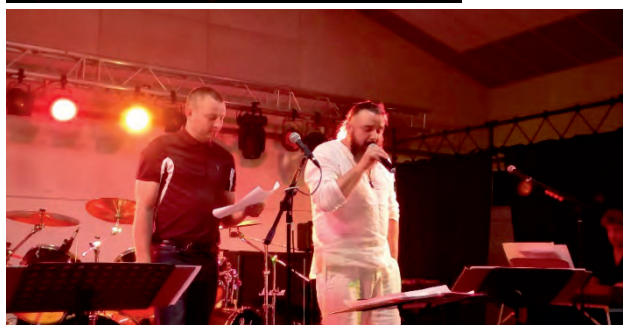
Dragage en Seine



Suite à la découverte d'un obus le dimanche 17 juin le chantier est arrêté, des riverains sont venus spontanément apporter leur aide afin d'évacuer l'eau en prévision de l'intervention du service de déminage.



Fête de la musique, le 21 juin



Un moment d'émotion, un super hommage rendu à Johnny Halliday

Fête de l'école, le 29 juin



Tornado du 7 août



Fête du village : Saint Louis, les 25 et 26 août



Embrassement du château



Nous remercions sincèrement monsieur et madame Walker pour l'autorisation de tirer le feu d'artifice dans le parc du château

Loto organisé par la section gym de l'ALCY, le 17 novembre



Marché de Noël, les 24 et 25 novembre



Réfection du monument aux morts



AVANT



APRÈS

Goûter des anciens, le 18 décembre



Repas de Noël à l'école, le 18 décembre



Surprise ! Le Père Noël a commencé sa distribution de cadeaux par l'école d'yville.

Tour de Normandie



2019

1ère cérémonie des vœux du Maire

En présence de Christophe Bouillon, député de la circonscription et de Pierrette Canu, conseillère départementale



Festival Spring

La commune en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie a accueilli le spectacle Corvest, un personnage nature et divertissant qui réussit avec facétie ses numéros de cirque.



Stage de gym organisé par la section gym de l'ALCY

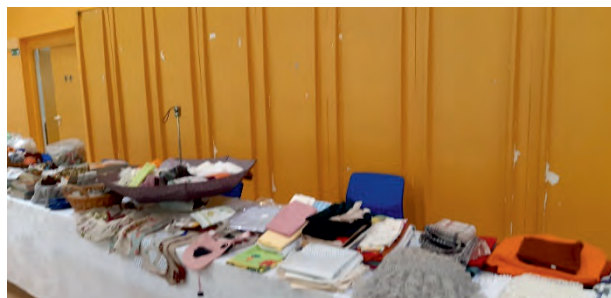


Moment de récupération

Après l'effort le réconfort



Puces des couturières, orchestrées par Marguerite Pigache avec l'assistance du Comité des fêtes



Soirée cabaret organisée par le Comité des fêtes avec spectacles de transformistes



Mariage de Kevin Lamidez et Julie De Jesus, le 4 mai



Armada

Descente en Seine de la grande parade,
le 16 juin



Commémoration du 8 mai 1945



Hermione fregate de la liberté



Carton plein pour le Comité des fêtes qui avait un stand de restauration sur place.

Fête de la musique



Le groupe Musik Fest nous a fait vibrer, composé d'artistes issus du cru, avec les musiciens Alexandre, Loïc, Luc, Nicolas, Cédric et Magalie la chanteuse, puis Guillaume aux manettes pour le son et l'éclairage.



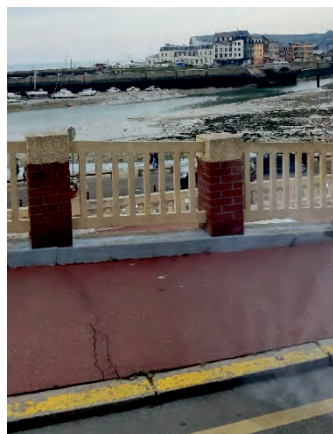
Avec une nouvelle choriste en la personne d'Hélène



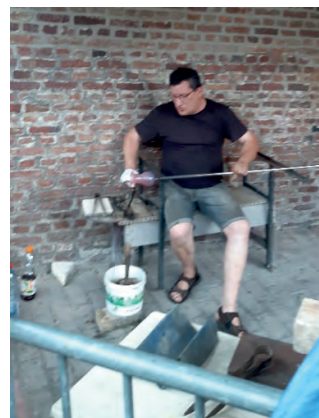
Mariage de Jean-Baptiste Vaillant et Philypine Periac, le 27 juillet



Voyage des anciens le 24 juin



Au programme visite de la ville du Tréport en petit train, le déjeuner dans un



restaurant en front de mer puis balade digestive avec la visite du musée de la verrerie.

Fête de l'école, le 28 juin



Mariage Nicolas Decaux et Florence Bréval 6 juillet



À VOS AGENDAS...

Pour la rentrée, faites le plein d'énergie avec les activités sportives qui redémarreront (<http://www.yville-sur-seine.fr/vie-associative/les-associations>)

Du 19 août jusqu'au 1^{er} octobre : enquête publique sur le PLU, information en mairie.

Samedi 24 et dimanche 25 août : Fête de la Saint-Louis, patron d'Yville

Dimanche 8 septembre : « Journée pour ma pomme » : découverte des différentes exploitations arboricoles

- Le Fruitier du Mesnil - 1701, route du Halage 76480 Jumièges, de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Les vergers Annevillais - 1360, route du Marais 76480 Anneville-Ambourville de 10h à 17h
- EARL de la Grange Dimière - 211, quai Salmon 76940 Heurteauville de 10h à 18h
- La grange fruitière - 1525, route du Manoir 76480 Jumièges de 10h à 18h
- Le Clos des Citots - 165, route de La Mailleraye 76940 Heurteauville à partir de 14h
- Monsieur et Madame CREVEL - 255, route du Halage 76480 Jumièges, de 14h à 18h
- Verger de Bêlaitre 31, rue de Bêlaitre 76840 Quevillon de 14h à 18h

Vendredi 20 septembre : Concert quatuors à 21h à l'église Saint Léger

Samedi 21 et dimanche 22 septembre : portes ouvertes à l'église Saint Léger dans le cadre des journées européennes du patrimoine (programme à venir)

ÉTAT CIVIL

2018

Naissances :

LASNEL Alvana, Chantal, Sylvie,
née le 30 mai 2018

COURCHAY Lucie, Alice, Amélie,
née le 28 décembre 2018



Mariages :

SANTAIS Gaëtan, Didier, Christian, et
LEMEILLE Marie, Claudette, Louise, le
28 avril 2018



PACS :

LEBOSQUAIN Patrick, Louis, François et
FROMENTIN Martine, Gêrarde, Albertine,
le 27 juillet 2018



Décès :

Monsieur MORIEUX Jean-Claude,
Édouard, le 11 mai 2018

2019



Baptême civil :

Harrison, Jean-Claude,
William GUYONVERNIER, le
22 juin 2019.

Mariage :



LAMIDEZ Kevin, Patrick, Roger et DE
JESUS Julie le 4 mai 2019.

DECAUX Nicolas, Rémy, Alain, et BREVAL
Florence, Lucienne, Augustine, le 6 juillet
2019.

VAILLANT Jean-Baptiste, Marie, Jacques, et PÉRIAC
Philypine, Marie, Dolorès, Claude, le 27 juillet 2019.